

Avignon, le 13 août 2024

Les professionnel.les de l'UEMO d'Avignon

A l'attention de

Monsieur le Garde des Sceaux

S/c de Madame la Directrice Interrégionale Sud-est

S/c de Monsieur le Directeur Territorial Alpes-Vaucluse

S/c de Madame la Directrice du STEMO d'Avignon

S/c de Madame la Responsable de l'UEMO d'Avignon

Objet : Courier d'équipe de l'UEMO d'Avignon

Monsieur le Garde des Sceaux,

Par un courrier daté du 12 mai 2024, nous éducateurs et éducatrices, assistante de service social, psychologues et adjointe administrative titulaires ou sous contrat avions tenu à alerter la DIR Sud-est sur les difficultés que nous traversons. Comme malheureusement nous l'avions anticipé, ces difficultés n'ont fait que s'aggraver et de nouvelles décisions vont venir mettre à mal l'activité de l'UEMO d'Avignon.

Si notre précédent courrier était axé sur l'usager et l'intérêt supérieur de l'enfant, aujourd'hui notre courrier viendra recenser les conséquences chiffrées de ces décisions. En effet, il semblerait que ce langage-là retienne plus l'attention des directions en place.

Outre les titulaires, l'unité d'Avignon composée jusqu'alors de 3 postes d'éducateurs contractuels, un poste d'assistant de service social contractuel et un renfort éducatif (poste volant) sera à la rentrée 2024 déshabillée d'un poste d'éducateur contractuel ainsi que du renfort éducatif, tous à temps plein.

UEMO AVIGNON – MEAT

6 passage de l'oratoire
Place Maurice Bonnard
84 000 AVIGNON
Téléphone : 06 21 21 52 59 (provisoire)
E-Mail : uemo-avignon@justice.fr

Outre les difficultés sociales et la maltraitance avec laquelle se sont mises en place ces décisions, qui semblent faire l'objet aujourd'hui d'une totale ignorance de la part des directions, cela représente :

- 46 jeunes sans éducateurs (le quota étant de 23 jeunes par éducateur + MEAT), nous vous épargnons la comptabilisation des décisions que cela représente. A titre indicatif, le nombre de décisions actuellement attribuées au renfort éducatif est de 52 pour 23 jeunes.
- Des permanences éducatives auprès du tribunal soit un week-end et entre 2 et 4 journées en semaine par mois. Avec le départ précipité du renfort éducatif, 7 permanences et deux week-ends qui ne sont plus couverts de septembre à octobre 2024.
- Divers projets mis à mal par un service dégradé comme la mise en œuvre des stages, d'actions collectives ou encore du projet « bien-être » si les décharges liées venaient à être réduites pour des nécessités de service.

Bien que cela apparaisse comme une préoccupation lointaine aujourd'hui, le départ d'un éducateur c'est plus de vingt *aurevoir* auprès de jeunes qui ont donné leur confiance en un adulte ressource qui ne leur propose parfois pas de relai. C'est donc la mise à mal de projets d'insertion et de soin, c'est l'inquiétude de certains parents voire même le sentiment d'abandon de certaines familles. Ce sont des relations partenariales avortées et finalement tout un service démunis encaissant chaque semaine une nouvelle décision rendant que plus étroit tout espoir.

Est-il encore nécessaire d'ajouter que le poste à mi-temps d'un contractuel au secrétariat semble finalement aujourd'hui totalement abandonné, que deux éducateurs de l'UEMO sont en arrêt maladie sans certitude de retour et que les contractuels restants n'ont signé de contrat que jusqu'au mois de décembre 2024 ?

Devons-nous encore évoquer le projet de milieu ouvert renforcé acclamé il y a quelques mois et méprisé aujourd'hui ?

Si ces arguments ne mobilisent pas tout votre intérêt, alors peut-être qu'en évoquant le non-respect des droits des professionnels, qu'il s'agisse de formation et de veille professionnelle, vous pourrez alors commencer à mesurer l'ampleur des enjeux à venir. Il est malheureusement prévisible d'imaginer que lorsqu'un problème médiatique se présentera, et cela arrivera, la responsabilité des professionnels aujourd'hui maltraités sera recherchée. Ce jour-là, nous invoquerons les multiples avertissements que nous vous avons envoyés.

Précisons que la prise en charge de 15 jeunes est d'ores et déjà en différé et 15 autres sont dans l'attente du retour de professionnels en arrêt maladie. Pour pallier le manque, ces dernières situations de jeunes sont prises en charge par l'ensemble de l'UEMO. Ce chiffre ne va faire qu'accroître puisque 46 jeunes supplémentaires seront sans référent éducatif au 1^{er} septembre 2024. Et si un jeune dont la mesure serait en attente devait passer à l'acte, comme cela s'est déjà produit dans le passé et faire l'objet d'une médiatisation, votre responsabilité sera engagée dans la non effectivité de l'exercice de la mesure.

Parce que la Protection Judiciaire de la Jeunesse doit avoir les moyens d'occuper pleinement sa place au plus près des adolescents et de leurs familles pour éduquer et protéger ces enfants en perte de tout alors que pour beaucoup ils n'ont rien, nous vous demandons solennellement de réparer cette injustice et redonner à notre institution ses lettres de noblesse et ses moyens.

Lors de vos voeux 2024, nous nous permettons de vous rappeler votre « engagement total » pour une année « qui s'annonce sous de meilleurs auspices pour continuer à améliorer la Justice de notre pays ». Vous disiez alors : « C'est mon combat depuis le premier jour ».

Avec nos salutations les plus alarmées.

Les professionnel.les de l'UEMO d'Avignon

Copie au SNPES-PJJ-FSU

UEMO AVIGNON – MEAT

6 passage de l'oratoire
Place Maurice Bonnard
84 000 AVIGNON

Téléphone : 06 21 21 52 59 (provisoire)
E-Mail : uemo-avignon@justice.fr